



Canton de  
Bordères/Echez  
-----  
Commune d'IBOS

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 22/03/2023  
Reçu en préfecture le 22/03/2023  
Publié le  
ID : 065-216502260-20230313-2023018-DE



Séance du 13 mars 2023 à 18h

2023/018

**Présents :** Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Régine TOSON, Jean TRILLE, Bernard JOUCLA, Alexandre ARRIZABALAGA, Bruno CAZERES, Michel DUHAMEL, Stéphanie MARQUEZ, Juliette SALANNE, Serge ALMENDRO, Jean-Christophe MADELAINE, Jean-Baptiste MARTINEZ, Hélène FRANCES, Sébastien ABADIE, Laetitia CAZABAN, Bernard LHOSSEIN, Sandrine TREBUCQ

**Absents :** Noémie DEUTSCH (procuration à Michel DUHAMEL), Caroline ECORCHON, Dominique GAYE (procuration à Bernard JOUCLA), Ingrid BOUTARFA

Elue secrétaire de séance : Stéphanie MARQUEZ

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 8 mars 2023

**CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT**

**Cadre d'emploi : ADJOINT ADMINISTRATIF / Grade : ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1<sup>er</sup> CLASSE**

*Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L 332-14 et L313-1,*

*Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.*

*Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.*

*Considérant le tableau des emplois ;*

*Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'agent de gestion comptable ;*

Le Maire propose à l'assemblée :

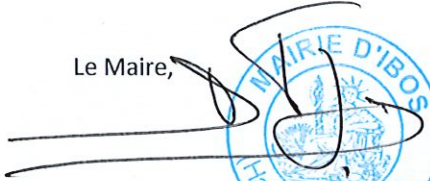
- La création d'un emploi permanent d'agent administratif à temps complet,
- A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs au grade des adjoints administratifs principaux 1<sup>er</sup> classe,
- L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :
  - Agent administratif en charge de l'urbanisme, de la gestion des équipements et des salles, de la gestion des produits d'entretien, etc.
- La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.
- La modification du tableau des emplois.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- De créer un emploi permanent à temps complet d'agent en charge de l'urbanisme au grade d'adjoint administratif principal 1<sup>er</sup> classe du cadre d'emploi des adjoints administratif territoriaux à raison de 36 heures hebdomadaires.
- D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

L'assemblée délibérante

Extrait certifié conforme et exécutoire :

Le Maire,  
  
Denis FEGNE

